

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 674-2001, 6 juin 2001

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre des Finances soient conférés temporairement, du 7 juin 2001 au 9 juin 2001, à monsieur Sylvain Simard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36323

Gouvernement du Québec

Décret 675-2001, 6 juin 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Turcotte comme sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Guy Turcotte, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 11 juin 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Guy Turcotte, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36324

Gouvernement du Québec

Décret 676-2001, 6 juin 2001

CONCERNANT la nomination de M^e Louis Dionne comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Louis Dionne, directeur de la direction de la lutte au crime organisé à la Sûreté du Québec, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, au salaire annuel de 108 565 \$, à compter du 11 juin 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à M^e Louis Dionne, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36325

Gouvernement du Québec

Décret 677-2001, 6 juin 2001

CONCERNANT la nomination de madame Michelle Duclos comme déléguée du Québec en Algérie

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut établir à l'étranger des délégations générales, des délégations et toute autre forme d'organisation permettant la représentation du Québec à l'étranger ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 28 de cette loi, le gouvernement peut en outre nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine ;